

Réaménagement de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive Compte rendu de la séance de médiation du 24 août 2004

Lieu : Salle du conseil de la municipalité de Portneuf-sur-Mer, à 19h30		
Participants à la rencontre		
Requérants		
M. Yves Jourdain (Auberge de la Rivière Sault-au-Mouton)	M ^{me} Rollande Tremblay, accompagnée de M. Alain Mercier	
Promoteur (Ministère des Transports, Direction de la Côte-Nord)		
M. Denis Domingue (directeur)	M. Guy Lavoie (chef du service des projets)	M ^{me} Line Lepage (chargée de projet)
M. Pierre Forbes	M. Pierre Samson	
Consultant (Dessau-Soprin inc.) :	M. Yannick Cordon	M. Christian Gagnon
BAPE		
M ^{me} Nicole Boulet (médiatrice)	M ^{me} Louise Boivin (coordonnatrice)	M ^{me} Julie Crochetière (analyste)
Responsable du compte rendu : Julie Crochetière		

Séance de médiation
<p>Ouverture de la séance par la médiatrice et demande aux requérants d'exposer leurs préoccupations en regard du projet.</p> <p>Préoccupations de M. Yves Jourdain :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'impact négatif appréhendé sur la fréquentation de son auberge puisque la circulation de transit, qui constituerait sa principale clientèle, ne passerait plus devant celle-ci.- le site de traitement des eaux usées de la municipalité qui serait aménagé sur son terrain. <p>Présentation par le promoteur :</p> <ul style="list-style-type: none">- la distinction entre le projet de construction d'un réseau d'aqueduc et d'égouts par la municipalité et le projet du MTQ visé par la médiation.- les avantages potentiels du projet, soit la diminution de la nuisance sonore améliorant la quiétude du site et la présence d'une voie d'accès à proximité (environ 750 m).- les mesures d'atténuation possibles de la part des requérants : l'installation de panneaux d'affichage signalant l'emplacement de l'auberge et l'inscription de

renseignement sur l'établissement dans le guide touristique.

- les mesure d'atténuation mise en place par le promoteur : signalisation de l'emplacement de l'auberge au cours de la période de construction du projet en cas de modification de l'itinéraire à suivre.
- les retombées économiques potentielles pour cet établissement d'hébergement au cours de la période de construction du projet (2 à 3 ans).
- des exemples d'expériences passées de contournement de route, à être mieux documenté pour la prochaine rencontre.

Information de la part de M. Yves Jourdain :

- présentation de l'évolution de l'auberge, de sa clientèle et de ses expériences publicitaires.
- il souhaite que le maintien de sa clientèle soit garanti.
- une demande particulière devrait être précisée lors de la prochaine rencontre.

Préoccupations de M^{me} Rollande Tremblay :

- l'influence de la nouvelle route qui passerait derrière sa résidence sur le climat sonore et les vibrations.
- l'impact potentiel des vibrations sur la fosse sceptique et le champ d'épuration en raison de la nature argileuse du sol.
- la visibilité de la route à partir de sa résidence.
- un certificat de localisation devrait être fourni pour la prochaine rencontre.

Discussion sur les avenues de solutions possibles :

- l'éloignement du tracé de la route vers le nord est limité par la présence d'une paroi rocheuse et par l'utilisation d'un pont existant.
- l'amélioration de la fondation des nouvelles infrastructures routières limiterait les vibrations.
- aucune augmentation du niveau sonore n'est prévue, mais des aménagements pourraient être proposés lors de la prochaine rencontre après examen par le promoteur.
- la requérante a montré une ouverture pour l'acquisition ou le déplacement de sa résidence.